



Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction générale de la Santé
Sous direction Politiques de santé et stratégies

Personne chargée du dossier
François BARASTIER
Tél. : 01 40 56 53 79

Courriel : francois.barastier@sante.gouv.fr

Le ministre de la santé et des solidarités,

à

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de
service de l'administration centrale
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales des affaires sanitaires et
sociales
(pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales des affaires sanitaires et
sociales
(pour information)

CIRCULAIRE N°DGS/SD1/2007/04 du 8 janvier 2007 relative à l'organisation des Etats généraux de la
prévention en régions

Date d'application : immédiate
NOR : SANP0730007C (texte non paru au journal officiel)
Classement thématique : santé publique

Résumé : modalités d'organisation des Etats généraux de la prévention en régions
Mots-clés : Prévention
Textes de référence :
Textes abrogés ou modifiés : néant
Annexe : document de synthèse sur les objectifs des Etats généraux de la prévention en régions

Le ministre de la santé et des solidarités, lors de l'ouverture des assises nationales des Etats généraux de la prévention organisées à Paris les 16 et 17 octobre 2006, a demandé que soient organisés en régions des débats et forums en lien avec les thématiques étudiées dans le cadre des travaux de la commission d'orientation présidée par le Docteur Jean-François TOUSSAINT.

Les travaux de cette commission ont donné lieu à l'établissement d'un rapport, consultable et téléchargeable sur le site www.sante.gouv.fr.

Les documents relatifs aux ateliers thématiques organisés lors des assises nationales (documents de base, synthèses finales) sont consultables sur le site Intranet du ministère à l'adresse http://www.intranet.sante.gouv.fr/sant/dossiers_tranvers/etats_generaux/index.htm.

En vue de donner à ces travaux toute leur dimension, et afin de permettre aux acteurs régionaux et locaux de faire état de leurs démarches actuelles en faveur de la prévention, des débats et forums régionaux et locaux seront organisés, sous l'autorité des préfets de région, et en lien étroit avec les conférences régionales de santé, dans toute la mesure du possible d'ici la fin du mois de février 2007. Leur format (débat, conférence, exposition, animation etc) est libre et pourra être décliné le cas échéant en plusieurs événements tout au long de l'année 2007.

Les services déconcentrés des administrations et organismes chargés notamment de l'assurance maladie, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail, de l'écologie, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, de l'agriculture, de la justice, de la ville et établissements associés pourront être associés, à votre diligence, à la préparation et à la tenue de ces manifestations, en fonction des thématiques retenues.

Une information a été délivrée en ce sens aux administrations centrales susvisées par la direction générale de la santé lors des réunions du comité de pilotage des Etats généraux de la prévention, afin de pouvoir relayer l'information dans chacun des réseaux des différents départements ministériels potentiellement concernés. Vous voudrez bien trouver en annexe à cette circulaire le document relatif aux orientations susceptibles d'être déclinées dans le cadre de la préparation de ces opérations au plan régional et local.

Les élus, les collectivités locales, les associations et les entreprises qui souhaiteront prendre part à ces événements (participation aux débats, organisation de manifestations annexes susceptibles de se rattacher aux thématiques susvisées) seront accueillies avec bienveillance.

Les conclusions tirées des débats et forums régionaux et locaux devront m'être adressées sous le timbre suivant :

Ministère de la santé et des solidarités
Direction générale de la santé
Sous-direction 1 – EGP
14 avenue Duquesne
75350 Paris cedex 07 SP

afin de permettre à la Commission d'orientation de faire la synthèse des productions des forums, courant mars 2007.

Une note relative au cadre de restitution des événements placés sous l'égide des Etats généraux de la prévention vous sera diffusée à cet effet avant le 15 janvier 2007.

Le Directeur général de la santé

Didier HOUSSIN

Annexe à la circulaire n°DGS/SD1/2007/04 du 8 janvier 2007
relative à l'organisation des Etats généraux de la prévention en régions

Etats généraux de la prévention

5 objectifs

- Rendre visibles les actions de prévention régionales et locales
- Valoriser les expériences conduites dans les différents milieux, par l'ensemble des acteurs de terrain (que ce soient les associations, l'hôpital, la médecine de ville ou les collectivités et les entreprises)
- Mettre les outils de la politique de santé publique au service de la prévention (les PRSP et les GRSP, en particulier)
- Faire émerger, depuis les régions, les recommandations pour le niveau national comme pour le niveau régional et local, de manière à orienter les politiques nationales et régionales, et les mettre en œuvre au plan régional et local
- Et permettre la mise en place de forums infra régionaux, sans doute décalés dans le temps pour des raisons de calendrier, pour lancer une dynamique de terrain, qu'elle soit locale, ou régionale.

Les items présentés ci-après doivent permettre de définir les éléments sur la base desquels les Etats généraux de la prévention peuvent être relayés en régions.

1

Rendre visibles les actions de prévention régionales et locales

[1] ► par une présentation des acteurs régionaux et locaux lors des débats & forums (forme à convenir : brochure, table ronde, actions communes à mettre au point pour illustrer la complémentarité des acteurs sur telle ou telle thématique)

[2] ► en constituant un répertoire local ou régional des acteurs de prévention, selon l'architecture la plus appropriée (en lien avec les priorités du PRSP par exemple), à diffuser aux décideurs locaux (élus, institutions, monde de l'entreprise, presse, etc...)

[3] ► débat sur la place de la PQR (presse quotidienne régionale) et des médias régionaux et locaux

2

Valoriser les expériences conduites dans les différents milieux, par l'ensemble des acteurs de terrain (que ce soient les associations, l'hôpital, la médecine de ville ou les collectivités et les entreprises)

Cet axe doit permettre de mettre en avant les actions réalisées ou en cours

[4] ► par une présentation des actions particulièrement significatives déjà conduites localement ou dans la région, à l'instar des fiches « Quelques exemples d'actions de prévention en région » qui ont été diffusées à l'occasion des Assises nationales, et qui mériteraient d'être davantage connues de tous les acteurs régionaux.

[5] ► en proposant aux élus locaux et représentants des institutions régionales et locales (Préfet, corps constitués, etc) de visiter les lieux de vie dans lesquels les actions de prévention ont été particulièrement innovantes ou efficaces. Le cas échéant, associer le niveau national (représentants du ministère, des agences nationales, etc).

3

Mettre les outils de la politique de santé publique
au service des priorités en matière de prévention
(les PRSP et les GRSP, en particulier)

Le PRSP établi pour votre région a identifié les objectifs et les priorités de santé publique sur lesquelles les acteurs ont vocation à se mobiliser.

Les Etats généraux de la prévention peuvent constituer l'occasion d'orienter les débats sur les thèmes identifiés comme prioritaires dans le PRSP, soit de manière exhaustive, soit sur un choix plus limité de sujets.

[6] ▶ les acteurs de la prévention concernés sur les thématiques du PRSP dans votre région ? Quels sont les champs, les milieux de vie et les domaines sur lesquels la prévention peut encore être accentuée

[7] ▶ les actions mises en œuvre, pour quel résultat, avec quels moyens ? Quelles sont les initiatives locales & infra régionales déjà identifiées ?

[8] ▶ quels outils et quels critères d'évaluation ?

[9] ▶ de quels relais faut-il disposer pour amplifier les actions engagées ?

[10] ▶ GRSP et prévention : comment valoriser, dans le cadre du GRSP, les actions de prévention ? Quelle place pour un appel à projet « prévention » ? Quelle attente des acteurs vis à vis des GRSP ?

4

Faire émerger, depuis les régions, les recommandations pour le niveau national comme pour le niveau régional et local, de manière à orienter les politiques nationales et régionales, et les mettre en œuvre au plan régional et local

[11] ► en matière de formation (identifier les partenaires)

[12] ► en matière de méthodologie (s'informer, informer)

[13] ► par une bonne identification des outils utiles au plan régional et local (les besoins, l'offre)

[14] ► en matière de mode d'action (au niveau national, au niveau régional ou local)

ex : sur la base du calendrier national des campagnes d'information lancées par le ministère et ses agences (InCA, INPES, etc), bâtir un calendrier de diffusion et d'intervention régional et local : point presse sur la situation en région à l'occasion de chaque campagne d'information (cancer, tabac, alcool, vih, nutrition, santé mentale, accidents de la vie courante, etc...), en associant les acteurs régionaux et locaux.

5

Permettre la mise en place de forums infra régionaux, sans doute décalés dans le temps pour des raisons de calendrier, pour lancer une dynamique de terrain, qu'elle soit locale, ou régionale.

[14] ▶ associer les collectivités locales (communes, groupements intercommunaux, département, région) à l'organisation de manifestations estampillées « Prévention », en particulier s'il existe dans la région des communes appartenant au réseau des Villes santé OMS

[15] ▶ mobiliser les associations pour intervenir localement dans les différents lieux de vie (expo, conférence, etc) sur la thématique la plus adaptée : entreprise, établissements d'enseignement, hôpitaux, établissements pénitentiaires ...

[16] ▶ associer la presse régionale pour diffuser l'information